



PRESIDENCE

MONTPELLIER, LE 19 MARS 2019

163 rue Auguste Broussonnet

34090 Montpellier

[WWW.UMONTPELLIER.FR](http://WWW.UMONTPELLIER.FR)

Messieurs les Vice - Présidents statutaires  
Mesdames et Messieurs les Vice – Présidents(es) délégués(es)  
Mesdames et Messieurs les Doyens, Directeurs (trices) des UFR, École et Instituts  
Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices) des Départements Scientifiques  
Monsieur le Directeur du Collège Doctoral  
Madame et Messieurs les Directeurs des Écoles Doctorales  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Structures de Recherche  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Plateformes Technologiques  
Mesdames et Messieurs les Responsables des Programmes d'Investissements d'Avenir  
Monsieur le Directeur Général des Services  
Monsieur l'Agent Comptable  
Madame et Messieurs les Directeurs Généraux des Services Adjoints :  
Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices) et Responsables Administratifs (tives) des Services Centraux et Communs  
Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices) administratifs (tives) de Composante  
Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices) adjoints (tes) des Services Centraux  
Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices) administratifs (tives) adjoints (tes) de Composante  
Mesdames et Messieurs les Administrateurs (trices) des Unités de Recherche

**OBJET : CALENDRIER BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2019**

Madame, Monsieur,

Le calendrier budgétaire de l'exercice 2019 fixe les principales échéances de l'établissement dans le domaine des affaires budgétaires.

L'objectif de ce calendrier est double :

- adapter les pratiques budgétaires de l'établissement aux dispositions de la GBCP (notamment en fin d'exercice dans le cadre de la reprogrammation des opérations pluriannuelles) ;
- informer les structures de l'établissement afin de leur offrir une plus grande visibilité.

Les principales étapes de ce calendrier sont :

- CA du 8 avril 2019 : Budget rectificatif n°1
- CA du 8 juillet 2019 :
  - Budget rectificatif n°2
  - Débat d'Orientation Budgétaire – BI 2020
  - Calendrier d'élaboration du BI 2020
- CA du mois de novembre 2019 : Budget rectificatif n°3
- CA du mois de décembre 2019 : Adoption du BI 2020



Chaque budget rectificatif répond à un objectif prioritaire.

Le BR n°1, prévu au CA du 8 avril, a pour objectif principal d'intégrer les reports de l'exercice 2019 et d'actualiser le cas échéant les indicateurs et perspectives budgétaires suite à l'approbation du compte financier de l'exercice 2018 lors du CA du 11 mars dernier.

Le BR n°2, prévu au CA du 8 juillet, a pour objectif principal d'actualiser le budget initial pour l'ensemble des structures de l'établissement. Il s'inscrit dans la volonté de l'établissement de renforcer le dialogue de gestion en milieu d'exercice pour adapter le cas échéant son budget aux variations de l'activité prévues au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Le BR n°3 est prévu au CA du mois de novembre 2019. Il permettra d'effectuer des travaux de déprogrammation des crédits non utilisés dans le cadre des opérations pluriannuelles pour être reprogrammés dans le cadre du budget initial de l'exercice 2020.

En effet, grâce à ces opérations de déprogrammation/reprogrammation, les crédits pourront être ouverts dès janvier 2020. A défaut, en fin d'exercice 2019, les crédits non consommés sur opérations pluriannuelles alimenteraient le fonds de roulement, ce qui nécessiterait, pour être mis à disposition, qu'ils fassent l'objet d'un report lors du BR 1 prévu en avril 2020.

Afin d'anticiper au mieux les différentes tâches à mener, un calendrier des travaux sera mis en place pour chaque budget rectificatif. Ce calendrier vous sera transmis par courriel lorsque les travaux préparatoires auront débuté. Il prendra en considération les nécessités opérationnelles des structures ainsi que les contraintes et délais réglementaires de transmission des documents au contrôleur budgétaire qui s'imposent à l'établissement.

Les services de la DAF sont à votre disposition pour toute demande de précision ou d'assistance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Philippe AUGÉ